

DEC140905DR05

Décision portant nomination de M. Jean-Louis Guilleron aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant création et organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Louis Guilleron, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, Responsable des systèmes d'information à la Maison René-Ginouvès (USR 3225), est nommé chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Île-de-France Ouest et Nord, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet la sécurité des systèmes d'information et la protection du patrimoine scientifique et technique de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Louis Guilleron demeure affecté à l'USR 3225 intitulée Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie, situé 21 allée de l'Université à Nanterre (92).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. Jean-Louis Guilleron, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Île-de-France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs